

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

Bilan – actif (en milliers de dirhams)	Montant brut	31/12/2017		31/12/2016	
		Amortissement et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations en non valeurs (A)	5 259	2 859	2 400	2 256	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 259	2 859	2 400	2 256	
Immobilisations incorporelles (B)	63 382	34 358	29 024	30 120	
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	55 754	34 358	21 396	17 533	
Fonds commercial	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	7 628	-	7 628	12 587	
Immobilisations corporelles (C)	101 046	47 332	53 714	36 688	
Terrains nus	28 708	-	28 708	8 928	
Constructions	23 369	14 558	8 811	9 233	
Installations techniques, matériel et outillage	10 334	3 332	7 002	7 892	
Matériel de transport	1 161	663	498	160	
Mobilier, matériel de bureau & aménagement divers	33 416	27 873	5 543	7 298	
Autres immobilisations corporelles	2 551	906	1 645	1 671	
Autres immobilisations corporelles en cours	1 507	-	1 507	1 506	
Immobilisations financières (D)	73 791	-	73 791	113 791	
Prêt au personnel	-	-	-	-	
Autres créances financières	23 778	-	23 778	63 778	
Titres de participation	50 000	-	50 000	50 000	
Autres Titres immobilisés	13	-	13	13	
Total I (A+B+C+D)	243 478	84 550	158 929	182 855	
Créances de l'actif circulant (E)	46 384	3 630	42 754	39 127	
Fournisseurs, avances et acomptes	-	-	-	-	
Clients et comptes rattachés	38 611	3 630	34 981	28 024	
Personnel	98	-	98	43	
Etat	5 350	-	5 350	6 213	
Comptes de régularisation Actif	2 325	-	2 325	4 847	
Titres et valeurs de placements (H)	129 150	-	129 150	98 259	
Ecart de conversion-actif (I)	89	-	89	30	
Total II (E+H+I)	175 624	3 630	171 993	137 415	
Trésorerie-actif (J)	4 122	-	4 122	436	
Banques	4 102	-	4 102	425	
Caisse	20	-	20	11	
Total général I+II+III	423 224	88 180	335 044	320 706	

Bilan – passif (en milliers de dirhams)	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres (A)	299 670	290 788
Capital social	100 000	100 000
Report à nouveau	171 243	162 331
Réserve légale	3 035	2 566
Autres réserves	16 510	16 510
Résultat net de l'exercice	8 882	9 381
Capitaux propres assimilés (B)	-	-
Provisions pour investissement	-	-
Total I (A+B)	299 670	290 788
Dettes du passif circulant (C)	28 576	25 905
Fournisseurs et comptes rattachés	9 206	8 296
Clients avances et acomptes	-	-
Personnel	1 932	2 024
Organismes sociaux	1 416	1 377
Etat	14 628	12 234
Autres créanciers	1 393	1 973
Provision pour risques et charges (D)	6 789	3 288
Ecart de conversion-passif (E)	10	11
Total II (C+D+E)	35 374	29 203
Trésorerie-passif (F)	715	-
Banques	715	-
Total général I+II+III	335 044	320 706

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXE)

DESIGNATION (en milliers de dirhams)	OPERATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les exercices précédents (2)		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	93 355	-	93 355	76 830
Ventes de marchandises (en état)	-	-	-	-
Ventes de biens et services produits	86 265	-	86 265	72 613
Chiffres d'affaires	86 265	-	86 265	72 613
Variation de stocks de produits (1)	-	-	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation ; transferts de charges	7 090	-	7 090	4 217
Total I	93 355	-	93 355	76 830
II CHARGES D'EXPLOITATION	84 035	7	84 042	70 005
Achats revendus(2) de marchandises	-	-	-	-
Achats consommés(2) de matières et fournitures	7 467	-	7 467	6 817
Autres charges externes	24 211	7	24 219	19 782
Impôts et taxes	1 559	-	1 559	749
Charges de personnel	29 871	-	29 871	27 881
Autres charges d'exploitation	220	-	220	220
Dotations d'exploitation	20 707	-	20 707	14 555
Total II	84 035	7	84 042	70 005
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	9 320	-7	9 313	6 825
IV PRODUITS FINANCIERS	5 258	-	5 258	6 770
Produits des titres de part. Et autres titres immobilisés	-	-	-	-
Gains de change	147	-	147	425
Intérêts et autres produits financiers	5 111	-	5 111	6 323
Reprises financières ; transfert charges	-	-	-	22
Total IV	5 258	-	5 258	6 770
V CHARGES FINANCIERES	70	-	70	80
Charges d'intérêts	-	-	-	-
Pertes de change	10	-	10	50
Autres charges financières	-	-	-	-
Dotations financières	59	-	59	30
Total V	70	-	70	80
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	5 188	-	5 188	6 690
RESULTAT COURANT (III+VI)	14 508	-7	14 501	13 515

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXE)- SUITE

DESIGNATION (en milliers de dirhams)	OPERATIONS		Total de l'exercice 31/12/2017 (8=1+2)	Total de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les exercices précédents (2)		
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	14 508	- 7	14 508	13 515
VIII PRODUITS NON COURANTS	331	-	331	433
Produits des cessions d'immobilisations	126	-	120	7
Subventions d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
Autres produits non courants	205	-	205	426
Reprises non courantes ; transferts de charges	-	-	-	-
Total VIII	331	-	331	433
IX CHARGES NON COURANTES	188	-	188	279
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	141	-	141	112
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	47	-	47	167
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
Total IX	188	-	188	279
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	1 436	-	143	154
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	14 651	- 7	14 644	13 669
XII IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 762	-	5 762	4 288
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	8 889	- 7	8 882	9 381
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	98 944	-	98 944	84 033
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	90 055	7	90 062	74 652
XVI RESULTAT NET	8 889	- 7	8 882	9 381
(total des produits-total des charges)	8 889	- 7	8 882	9 381



ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

DESIGNATION (en milliers de dirhams)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1 Ventes de Marchandises (en l'état)	-	-
2 (-) Achats revendus de marchandises	-	-
(=) MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT		
(+) PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	86 265	72 613
3 Ventes de biens et services produits	86 265	72 613
4 Variation stocks produits	-	-
5 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
(-) CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	31 685	26 599
6 Achats consommés de matières et fournitures	7 467	6 817
7 Autres charges externes	24 219	19 782
(=) VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	54 580	46 014
8 (+) Subventions d'exploitation	-	-
9 (-) Impôts et taxes	1 559	749
10 (-) Charges de personnel	29 871	27 881
(=) "EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (EBE)"	23 150	17 383
11 (+) Autres produits d'exploitation	-	-
12 (-) Autres charges d'exploitation	220	220
13 (+) Reprises d'exploitation, transferts de charges	7 090	4 217
14 (-) Dotations d'exploitation	20 707	14 555
(=) RESULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	9 313	6 825
(+) RESULTAT FINANCIER	5 188	6 690
(=) RESULTAT COURANT (+ou-)	14 501	13 515
(+) RESULTAT NON COURANT	143	154
15 (-) Impôts sur les résultats	5 762	4 288
(=) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 882	9 381
1 Résultat net de l'exercice	8 882	9 381
Bénéfice +	8 882	9 381
Perte -	-	-
2 (+) Dotations d'exploitation (1)	11 757	11 145
3 (+) Dotations financières (1)	-	-
4 (+) Dotations non courantes (1)	-	-
5 (-) Reprises d'exploitation (2)	-	-
6 (-) Reprises financières (2)	-	-
7 (-) Reprises non courantes (2)	-	-
8 (-) Produits des cessions d'immobilisation	126	7
9 (+) Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	141	112
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	20 655	20 632
10 (-) Distributions de bénéfices	-	-
AUTOFINANCEMENT	20 655	20 632

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci joints de la société MAROCLEAR S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 299 669 981 dont un bénéfice net de MAD 8 882 056.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MAROCLEAR S.A au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 04 avril 2018
Le Commissaire aux Comptes



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application et la loi 78-12. Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2. Convention conclue au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017.

Casablanca, le 04 avril 2018
Le Commissaire aux comptes

